



PerDir: Parlons d'Ecole

Ecrit collectif de personnels de direction de l'académie de RENNES

Compte-rendu commenté du Blanchet du 25 janvier 2023

Un Blanchet de rentrée

- *Propos liminaires* -

En ce mercredi 25 janvier, un premier Blanchet qui fait suite aux dernières élections professionnelles est réuni.

Un paysage syndical en évolution

Les représentants et représentantes des personnels de direction SGEN-CFDT ont découvert, fin 2022, l'évolution du paysage syndical académique dans notre corporation, avec la disparition du groupe CGT-Personnels de Direction présent depuis 20 ans. Dans ce contexte, nous avons proposé de travailler avec les ex-adhérents et sympathisants de ce groupe sur des bases et valeurs communes, en leur ouvrant aussi une place parmi nous au sein du groupe Blanchet. Ce fonctionnement est également en place pour les échanges avec la Région, via le groupe ESKEMM. En outre le groupe porte la volonté d'écrire régulièrement aux Personnels de Direction pour parler d'Ecole et donc de nous aussi et de nos conditions de travail.

En amont de ce Blanchet notre organisation syndicale, avec d'autres, est de nouveau intervenue à la réception de l'ordre du jour. En effet une fois de plus des sujets qui ne venaient pas des organisations syndicales étaient intégrés à cet ordre du jour.

Rentrée 2023, la préparer autrement que celle de 2022, sur le fond et sur la forme

Nous sommes longuement revenus sur la préparation de rentrée. Comme tous les ans à la même période, tous, services et direction d'établissement entrons dans une phase importante de préparation de la rentrée prochaine. Pour la prévoir au mieux, rappelons-nous le bilan de la précédente. La rentrée 2022 et cette année scolaire ont montré des fonctionnements qui fragilisent les personnels. Pour rappel :

- *Au mois de juillet, une nomination tardive des TZR et contractuels a rendu difficile l'organisation des établissements et a installé de l'insatisfaction chez les enseignants nommés.*
- *Au cours de l'année, nous avons pu constater et constatons toujours des élèves sans professeur, ce dans plusieurs disciplines. La question du remplacement des professeurs mais également d'autres personnels (CPE, secrétaires, gestionnaires, etc.) reste un sujet de tension.*

Nous craignons que le schéma d'emplois de la prochaine rentrée reproduise ces difficultés.

La rentrée 2023 reproduira-t-elle la norme des années précédentes ? Les modes de calcul de dotation sont les mêmes depuis plusieurs années. Pourrait-on imaginer qu'ils prennent également en compte les effets négatifs multiples de la pandémie sur nos élèves en mal-être parfois jusqu'en rupture totale avec le système scolaire ? Cela nous interroge sur la perception de la réalité des établissements scolaires par nos autorités nationales. De plus les derniers éléments de communication du ministère sur les évolutions du collège nous laissent dubitatifs sur ce que doivent préparer les principaux et principaux adjoints.

Le Recteur et la SG nous recommandent fortement de préparer la rentrée en fonction de ce que nous avons entendu dans la presse et lu dans le BOEN du 12 janvier (Ce ne sont pas des circulaires mais des notes de service) ; les textes sont attendus et cela nous évitera de préparer 2 rentrées. Pour eux c'est aujourd'hui plus qu'une seule sortie dans la presse : les rectorats en ont échangé avec la DGESCO et le CSP (conseil supérieur des programmes) est saisi pour la réécriture des programmes de technologie.

Il faut comprendre la réduction d'1h de l'enseignement de technologie comme l'arrêt de cet enseignement en classe de 6^{ème}. Le programme va être réécrit pour le cycle 4, mais il ne faut pas imaginer que cela accroisse le nombre d'heures sur ce cycle.

L'entrée souhaitée pour cette heure d'accompagnement et de renforcement sur les fondamentaux en maths et en français est celle de groupes de compétences. Pour travailler en groupes réduits faire appel aux PE, leurs heures seront financées par le 1^{er} degré et non sur la DGH de l'établissement. Le doyen des IA-IPR précise que le renforcement ou l'approfondissement de ces fondamentaux peut-être assuré par tous les enseignants

La SG propose de donner de la souplesse au calendrier académique et décaler la remontée des TRM des collèges de quelques jours pour ne pas impacter les opérations du mouvement des enseignants. Ce sera alors pour le lundi 13 février au soir.

Les organisations syndicales interrogent le Recteur au sujet de la dotation des lycées sur le fait que les IMP soient comptées dans la DGH d'une part que de l'autre les prévisions d'effectifs soient toujours arrêtées sur les fourchettes basses. Le calcul en LGT se fait sur les divisions et non les groupes de spécialités. Il est demandé l'installation d'un groupe de travail à ce sujet.

La Secrétaire Générale valide le principe du GT. Cependant pour la prochaine rentrée il ne reste pas suffisamment de budget pour répondre à la demande. Le budget académique est versé en 3 monnaies : HP/HSA et IMP, c'est ce qui est décliné dans les EPLE. Elle précise que depuis 2018 les IMP ne sont plus prises sur les dotations des collèges, parce qu'en collège la marge d'autonomie est plus mince. En lycée ce n'est pas possible car l'enveloppe rectorale n'est pas suffisante. Si on échange avec le ministère c'est pour transformer des IMP en HS. Mais en fait les IMP ont été créées pour répondre à un besoin identifié qui faisait qu'on rétribuait en HSE des missions qui ne relevaient pas du face à face pédagogique, ces rémunérations se faisaient sur les économies réalisées.

En ce qui concerne le calendrier de préparation de rentrée : La réforme de la formation initiale est toujours d'actualité, même si aujourd'hui on connaît ses effets ; les calendriers des concours n'ont pas beaucoup évolué. Au mieux, on devrait gagner une semaine sur le calendrier par rapport à l'an dernier (donc affectation des BMP à partir du 14/07) La vérification du diplôme MEEF ne sera possible qu'à l'arrivée en académie (et de cela découle la quotité horaire des stagiaires). Madame Lamotte D'Incamps propose de mettre en place un GT avec DPE et DIPATE. Attention aux petits BMP que les services RH du rectorat ne savent pas traiter (un BMP de 6h ne sera pas pourvu).

Nous précisons que nous aimerions bien revenir aux seules quotités de 9h ou 18h pour les BMP, mais cela ne peut pas se financer sur la DGH des EPLE. Le nombre d'HSA imposé oblige des demandes de BMP de taille variée.

Nous intervenons également pour signifier à quel point cette méthode nous lasse, au-delà du juridique, alors que le souci pédagogique de voir progresser nos élèves est effectivement au cœur de nos priorités. Les locataires du 110 rue de Grenelle se suivent et malheureusement se ressemblent dans leur mode de communication vers les cadres que nous sommes.

Quel lycée professionnel à la rentrée ?

Nous revenons ensuite sur le lycée professionnel à notre demande. La Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) tarde à être présentée. Que dire aux personnels ? Devrons-nous de nouveau être à l'affût des annonces médiatiques alors que l'inquiétude et la tension laissent place à des hypothèses parfois peu rassurantes ? Les LP accueillent une population fragile socialement et scolairement nous le savons, quelle priorité à leur égard ? Lors de l'heure-trente de visio ministérielle sur le continuum lycée-post bac, pas un mot sur les lycéens de l'enseignement professionnel (30 % d'une tranche d'âge pourtant), pas un mot de leur accompagnement vers le post-bac alors que plus de 50% des places de BTS leur sont réservées. Cela pré-augure-t-il de la disparition des LP comme les plus pessimistes le craignent ou tout au moins de leur relégation dans une seconde zone du système éducatif ?

Sur ce sujet la réponse académique est simple : la SG et le recteur ont encore moins d'informations. La situation est complexifiée du fait que ce soit un travail entre deux ministères. Les groupes de travail vont rendre leurs conclusions à la fin du mois. Pour la préparation de la rentrée on est sur un maintien des moyens. Il faut rester sur la maîtrise des savoirs fondamentaux au LP.

Le DAFPIC précise que pour la rentrée de 2023 la seule nouveauté concerne les PFMP et leur rémunération (attention au risque de confusion entre les déclarations du

candidat Macron et de celles du président élu). Les branches pros ne semblent pas prêtes à accueillir les élèves 4 semaines de plus.

Des élèves sans affectation

Nous interrogeons les autorités académiques sur ces nombreux élèves fragiles souvent ceux qui se dirigent vers la voie professionnelle, pour qui la rentrée 2022 a été douloureuse : trop sont restés sans affectation pendant de nombreuses semaines. Comment éviter cela ? Sur ce même registre, en cours d'année, des collèges ont accueilli des élèves restés plusieurs semaines sans établissement car non ré-affectés.

La question est entendue, les procédures vont être reprises dans le 35 pour permettre d'accélérer les processus.

L'IF2R revient par la fenêtre, sans visibilité

Depuis quelques semaines, des collègues reçoivent des primes de résultats « taux 1 » ou « taux 2 », sans réelle lisibilité, ni compréhension voire sans évaluation. La corporation a besoin d'explications sur les choix retenus et sur les arbitrages faits. En outre, nous ne comprenons pas comment cette nouvelle répartition peut rendre les personnels de direction plus efficaces et le système plus performant. Quel est donc le but de ce nouveau mode d'attribution ?

Réponse académique : les critères d'attribution s'appuient sur la manière de servir et les conditions d'exercice. Attention particulière pour les adjoints en 4ex et 4 et les adjoints qui ont fait des intérimis. Et chefs et adjoints : prise en compte des missions qui sont confiées.

La Secrétaire Générale précise les nouveautés. Sur l'académie : en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation des perçus. Nouveau dispositif : 75% perçoit 667€, 15% perçoit 1000€ et 10% perçoit 1333€.

Cette réponse ne répond pas au sujet de fond et interroge les nombreux collègues qui ont le sentiment de bien servir l'Institution tout ne recevant que la prime taux 1.